

Dossier n° : P/2022/103



Wallonie

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est la SPRL Best Renovations dont les bureaux se trouvent rue des Foxhalles 96 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé rue de la Limite 10/12 à 4821 Andrimont et cadastré Andrimont (2) section A n° 559K9.

Le projet consiste en l'aménagement de 3 logements dans un immeuble existant et la régularisation de volumes secondaires adossés à la façade arrière et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article R.IV.40-2, alinéa 1er, 2° « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions* ».

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/09/2022 au 22/09/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be